

Suggestions pour mener des séances d'évaluation pendant la crise de la COVID-19

Juillet 2020



Les conditions actuelles mises en place pour lutter contre la COVID-19 ont entraîné la suspension de plusieurs séances d'évaluation monétaire jusqu'à la levée graduelle des restrictions. Les institutions et les lieux de travail sont toujours en état d'instabilité et le demeureront encore pendant un certain temps. L'évolution de la situation nous oblige à adapter nos façons de mener nos évaluations. Pour nous ajuster aux institutions chaque fois qu'il est possible de le faire, nous désirons suggérer des façons d'assouplir nos méthodes actuelles pour la prestation de nos services, afin de répondre aux demandes d'évaluation des institutions.

Habituellement, les membres d'un panel du CNÉA se rencontrent sur place pour examiner les documents, permettant ainsi un haut niveau de communication informelle. Dans les conditions actuelles, il est possible que l'institution ne dispose pas de suffisamment d'espace pour permettre à trois ou quatre évaluateurs de travailler ensemble sur place tout en maintenant les distances requises entre les personnes. Dans ces cas, nous invitons les évaluateurs à s'entendre avec les institutions pour effectuer l'examen des fonds d'archives individuellement. Ceci peut se traduire par la visite individuelle de chaque évaluateur pendant un ou plusieurs jours pour prendre connaissance des documents et rédiger toutes les notes nécessaires. De préférence, ces visites pourraient être effectuées à tour de rôle selon un calendrier de journées consécutives. Une fois l'examen complété, les membres du panel peuvent organiser une téléconférence ou vidéoconférence Zoom pour échanger leurs observations et déterminer la juste valeur marchande des fonds ou des collections sous examen. Le.a président.e pourra ensuite préparer une proposition de rapport et le transmettre aux membres pour commentaire et approbation selon la méthode habituelle.

Dans les cas où l'institution dispose de suffisamment d'espace pour permettre aux membres d'un panel de travailler ensemble et en même temps, le travail d'examen peut

être complété simultanément à condition que les règlements de l'institution le permettent et que les membres du panel soient à l'aise et d'accord pour effectuer le travail de cette façon.

Toujours vous rappeler que la décision de participer à une séance d'évaluation demeure votre choix et que vous êtes responsable de votre santé et sécurité personnelles, pendant et après les séances. Vous êtes aussi responsable des coûts et de l'acquisition, du port et de l'entretien de vos équipements de protection personnels et d'autres fournitures, comme les désinfectants ou assainisseur pour les mains, requis ou recommandés. Pour rappel, le CNÉA ne peut être tenu responsable, ni redevable de quelque maladie, perte de revenu ou autres conséquences de déplacement ou de travaux en lien avec votre participation à une séance du CNÉA

En conformité avec les recommandations actuelles des autorités de la santé publique, le CNÉA conseille fortement aux évaluateurs de porter un masque ou un couvre-visage adéquat quand il n'est pas possible de conserver les distances prescrites des autres participants. Dans tous les cas, il revient aux évaluateurs de poser toutes les questions pertinentes sur les exigences des autorités de la santé locales et des prescriptions institutionnelles ainsi que de s'y conformer.

Les voyages à l'intérieur et entre les provinces demeureront problématiques tant que subsistent des doutes au sujet des politiques de travail et des restrictions (par exemple, la nécessité de l'isolement avant et après, les coûts et le niveau d'acceptabilité personnelle du voyage en avion ainsi que des séjours à l'hôtel); nous espérons être en mesure de proposer d'autres mesures acceptables pour tenir compte des modifications et des conditions en constante évolution.